

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RÉUNION DES 9 ET 10 MARS 2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMISSION DES FINANCES : OPTIMISER L'USAGE DE
L'ARGENT PUBLIC ET RENFORCER LE SUIVI ET
L'ACCOMPAGNEMENT DES SATELLITES
DÉPARTEMENTAUX

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

OBJET : 5 – ÊTRE UN DÉPARTEMENT EXEMPLAIRE, RESPONSABLE ET TRANSPARENT DANS LA GESTION DES RESSOURCES

5.7 – Finances, information et conseil

Budget primitif 2022 – rapport de synthèse

Conformément aux dispositions de l'article L. 3312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), nous avons tenu, le 2 février 2022, un débat sur les orientations budgétaires du Département.

Ainsi que nous l'avons exprimé à cette occasion, le projet de budget primitif pour 2022 est marqué en fonctionnement par l'absence de prévisionnel sécurisé concernant l'évolution de nos principales recettes (DMTO, CVAE et TVA) qui nous incite à une prudence mesurée pour préserver nos marges de manœuvre pour l'avenir. En parallèle, les enjeux de financement de la solidarité vis à vis des plus fragiles, notamment à travers la priorité donnée aux enfants à protéger, au bien vieillir et au mieux vivre son handicap en Maine-et-Loire (autonomie), nécessitent une action forte avec le déploiement de moyens financiers supplémentaires, comme en témoigne l'évolution des inscriptions budgétaires dédiées aux solidarités humaines (+12 M€ de BP à BP).

En investissement, le Département souhaite s'engager fortement dans l'accompagnement des territoires pour être le Premier partenaires des communes à travers les contrats de territoire (l'aide aux projets locaux) et le déploiement de schémas structurants (plan mobilité, schéma de protection de la ressource en eau, ou encore schéma de développement touristique). Les enjeux portent également sur la performance énergétique de nos bâtiments, collèges et bâtiments administratifs, la poursuite des travaux d'aménagements structurants routiers pour favoriser la mobilité des habitants, l'accessibilité des communes, et le lancement de projets majeurs de construction et modernisation / rénovation à destination des collégiens.

Pour mener à bien cette ambition, le Département peut s'appuyer sur une situation financière solide, le redressement financier opéré depuis six ans permettant à la collectivité de disposer de nouvelles marges de manœuvre pour relever les défis posés pour ce nouveau mandat.

Le projet de budget primitif présenté ci-après est ainsi conforme aux orientations adoptées en février. Il synthétise l'ensemble des propositions budgétaires formulées dans les rapports thématiques présentés précédemment.

Le présent rapport vous présente en outre les conditions de son équilibre. L'annexe budgétaire 1 de ce rapport détaille les prévisions de ressources globalisées. L'annexe 2 est le projet de budget primitif 2022 établi suivant l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements. L'annexe 3 présente la ventilation du projet de budget primitif selon les « compétences » et « thèmes » de notre arborescence budgétaire. L'annexe 4 présente les autorisations de programme en gestion et leurs échéanciers de crédits de paiement.

Le projet de budget primitif 2022 s'établit, au total, à 825 M€ en dépenses réelles. Ce montant comprend 23 M€ de crédits équilibrés en dépenses et en recettes pour des opérations de gestion de dette (remboursements temporaires d'emprunts lorsque la trésorerie le permet et refinancements de dettes). Hormis ces 23 M€ et la dépense correspondant aux prélèvements qui seront opérés par les fonds de péréquation à hauteur de 12 M€, assimilée à une réduction de ressources, **les dépenses réelles représentent, au final, 790 M€.**

I - LE CONTEXTE GÉNÉRAL D'ÉLABORATION DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le contexte de l'élaboration du budget 2022 a été décrit lors de notre réunion du 2 février dernier.

En matières de ressources, la réforme fiscale votée dans le cadre de la loi de finances 2020 a supprimé, à compter de 2021, la part départementale de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) en lui substituant une fraction de taxe sur la valeur ajoutée qui évoluera désormais au même rythme que les recettes de TVA encaissées par l'Etat. En ce qui concerne la Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), la recette de 2022 n'est pas encore connue et notre prévision correspond à l'estimation, stable par rapport à 2021, reçue des services fiscaux en novembre dernier. Les Droits de mutation à titre onéreux (DMTO) ont, l'an passé, représenté, en définitive, une ressource de 156,7 M€, un niveau tout à fait exceptionnel pour notre collectivité. Il est néanmoins raisonnable de considérer que la dynamique du marché immobilier va progressivement retrouver un profil plus habituel.

Dans ces circonstances, pour 2022, notre collectivité entend apporter des réponses aux enjeux, dans le domaine de ses compétences en matière de solidarités humaines, ainsi qu'en ce qui concerne les solidarités territoriales, par un accroissement de ses investissements et en aidant ceux des communes, quitte à augmenter sa prévision d'emprunt au stade du budget primitif. Le désendettement opéré depuis 2017 qui a ramené la dette de 453,21 M€ à fin 2016 à 337,45 M€ à fin 2021, l'y autorise. L'excédent net dégagé à fin 2021, grâce notamment au dynamisme des DMTO, permettra d'atténuer le recours à l'emprunt dans le cadre du budget supplémentaire si les ressources du nouvel exercice qui seront constatées ne conduisent pas à réviser à la baisse les actuelles prévisions, à la fois prudentes et confiantes (DMTO, CVAE). Prudence et volontarisme : ce sont les principes qui sous tendent le budget primitif 2022 qui vous est proposé.

La suite de ce rapport vous présentera tout d'abord les prévisions en matière de ressources que je vous propose d'adopter, en ce début d'exercice budgétaire, puis une synthèse des choix détaillés dans les divers rapports vous étant soumis, et enfin les conditions d'équilibre de ce projet de budget primitif pour 2022.

II - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A) LES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT

Les hypothèses retenues pour établir les prévisions pour les recettes de fonctionnement vous ont été présentées dans le cadre des orientations budgétaires. Aucun élément nouveau n'ayant permis depuis de

confirmer ou d'infirmer les hypothèses retenues, nous vous proposons les inscriptions budgétaires suivantes.

1) Les dotations et reversement de l'État

La **Dotation globale de fonctionnement (DGF)** est prévue pour un montant de **93,95 M€**, stable par rapport à la DGF reçue en 2021. La prévision se répartit entre :

- une dotation forfaitaire de 57,71 M€ ;
- une dotation de péréquation urbaine de 15,16 M€ ;
- une dotation de compensation de 21,07 M€.

La **Dotation générale de décentralisation (DGD)** qui est gelée depuis 2009, est reconduite pour un montant de **4,95 M€**.

Au titre de la **Taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA)**, deux dotations sont prévues pour un montant total de **68 M€** :

- une dotation de 14,96 M€ pour le financement du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) ;
- une dotation de 53,04 M€ provenant d'une part de la réforme fiscale de 2010-2011 ayant supprimé la taxe professionnelle et d'autre part destinée à compenser les divers transferts de compétences réalisés depuis 2005 dans le cadre de l'acte II de la décentralisation.

Au titre de la **Taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE)**, le Département prévoit de recevoir un produit global de **54 M€** qui se répartit de la façon suivante :

- **7,7 M€** au titre de la compensation des transferts de compétence, dite « TICPE complémentaire »
- **46,3 M€** au titre du financement du revenu de solidarité active.

Au titre des autres recettes prévues en compensation de la réforme fiscale de 2010-2011, les recettes attendues pour la **dotations de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)** et la dotation du **Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR)**, sont stables par rapport à 2021, soit respectivement **5,12 M€** et **5,26 M€**.

Au titre de la **fraction du produit net de la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)** à percevoir en compensation du transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties au bloc communal, les recettes prévues pour l'exercice 2022 s'élèvent à **182,6 M€**, soit une progression de 2,5 % par rapport à la recette perçue en 2021 et 2020 (pour mémoire, le produit 2021, première année de la réforme, était figé au volume de taxe perçu l'année précédente).

Au titre du **Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)** qui a été élargi, par la loi de finances pour 2016, aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie, le projet de budget primitif 2022 comporte une prévision de **0,16 M€**.

Au titre des **allocations compensatrices de fiscalité**, dont l'objet est de financer les produits fiscaux supprimés par les exonérations décidées à l'échelle nationale, les recettes proposées s'élèvent à **4,25 M€**, à hauteur du produit notifié en 2021.

Au titre du reversement d'une part **frais de gestion de la taxe foncière** en compensation du financement des Aides individuelles de solidarité (AIS), la prévision budgétaire s'élève à **9,94 M€** (stable par rapport à 2021).

Le tableau ci-après récapitule l'évolution de nos prévisions de dotations en provenance de l'État pour 2022 par rapport au budget 2021 révisé :

<i>En M€</i>	BP + BS + DM 2021	Prévisionnel 2022
Dotation globale de fonctionnement	93,95	93,95
Dotation générale de décentralisation	4,95	4,95
TSCA, dont part SDIS	68,22	68
TICPE, dont part RSA	54	54
DCRTP	5,12	5,12
FNGIR	5,26	5,26
Allocations compensatrices	4,3	4,25
Frais de gestion TFPB	10	9,94
TVA (substitution TFPB)	178	182,6
FCTVA	0,17	0,16
TOTAL dotations et reversements État	423,97	428,23

Les prévisions relatives aux dotations de l'État sont, par conséquent, en augmentation de 4,26 M€ par rapport au budget 2021 révisé par les décisions modificatives.

2) Les recettes fiscales

Au titre de la fraction de **Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)** de 23,5 % qui revient aux Départements, nous inscrivons, au budget primitif 2022, une prévision de recette de **45,24 M€** correspondant à l'estimation communiquée par les services fiscaux en novembre dernier. Cette prévision est stable par rapport au produit 2021, alors que l'évolution moyenne nationale est en baisse de 4,7 %. Le montant définitif de la CVAE qui sera reversée au Département en 2022 ne sera toutefois notifié qu'à la fin du premier trimestre 2022.

Au titre de l'**Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)**, il vous est proposé de reconduire pour 2022 le produit perçu en 2021, à hauteur de **1,26 M€**.

Au titre de la **Taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (TDCFE)**, la prévision de recette est stable par rapport à 2021, à hauteur de **8,8 M€**.

Au titre des **Droits de mutation à titre onéreux (DMTO)**, conformément aux orientations budgétaires présentées le 2 février, nous inscrivons au budget primitif 2022 une prévision de recette de **120 M€**. Cette prévision pourra être révisée selon l'évolution des encaissements au cours de l'exercice.

Au titre de la **Taxe d'aménagement (TA)**, dont le produit est affecté au financement du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) et des espaces naturels sensibles, les prévisions de recette s'établissent à **9,85 M€**, en baisse par rapport à 2021 en raison notamment d'un effet résiduel de la période de crise sanitaire et de la modification des règles de perception de la taxe.

Nos prévisions relatives à la fiscalité sont, par conséquent, en baisse de 16,55 M€ par rapport au budget primitif et aux décisions modificatives 2021, comme l'indique la synthèse ci-après :

En M€	BP + BS + DM 2021	BP 2022
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	45,04	45,24
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	1,26	1,26

En M€	BP + BS + DM 2021	BP 2022
Droits de mutation à titre onéreux	135,00	120,00
Taxe départementale sur la consommation finale d'électricité	8,80	8,80
Taxe d'aménagement	11,6	9,85
Total	201,7	185,15

3) Les fonds de péréquation et autres compensations

Au titre du **fonds national de péréquation des DMTO**, il vous est proposé de prévoir notre contribution au fonds et notre attribution des crédits du fond en équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de **12 M€**. En effet, la croissance généralisée des produits perçus par les départements en 2021 ne nous permet pas d'assurer pour 2022 que le Département sera à nouveau bénéficiaire net de ce système de péréquation.

Pour information, l'évolution de notre situation au regard de ce fonds ces dernières années est la suivante, l'année 2020 ayant vu la mise en œuvre d'une réforme du mode de calcul des contributions :

	2017	2018	2019	2020	2021
Attribution (+) ou contribution (-) nette en M€	4,39	4,17	2,60	5,65	2,28

Au titre du **fonds national de péréquation de la CVAE**, il vous est proposé de reconduire à **1,94 M€** notre prévision d'allocation.

Depuis 2017, en raison des transferts de compétences (transports) et de ressources (CVAE) issus de la loi NOTRe, **la Région verse, chaque année, au Département une compensation financière de 12,12 M€**.

Nos prévisions relatives aux ressources fiscales, dotation, péréquation et compensation sont en diminution de 14,6 M€ par rapport aux prévisions du budget 2021 révisé par les décisions modificatives, comme récapitulé ci-après :

En M€	BP + DM 2021	BP 2022
Dotations de l'État	423,97	428,23
Recettes fiscales	201,7	185,15
Fonds de péréquation (net)	4,22	1,94
Compensation de la Région (loi NOTRe)	12,12	12,12
Total	642,01	627,44

4) les autres ressources significatives de fonctionnement

En complément de la part de TICPE affectée au financement du RSA, le Département perçoit une dotation du **Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI)**, prévu en 2022 à hauteur de **4,5 M€**. Les recettes prévisionnelles au titre du **remboursement des indus** s'élèvent quant à elles à **1,1 M€**.

Les dotations de la **Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)** qui contribuent au financement de l'Allocation pour l'autonomie des personnes âgées (APA), des mesures mises en place au titre de la conférence des financeurs dans le cadre de la loi sur l'Adaptation de la société au vieillissement, de

la Prestation de compensation du handicap (PCH), du plan départemental de soutien aux proches aidants, et de notre participation en faveur de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) sont prévues à hauteur de **42,92 M€**.

Enfin, des **participations, recouvrements et produits d'exploitation** sont prévus dans le cadre du budget primitif 2021 à hauteur de **28,79 M€**.

En synthèse, **les recettes réelles de fonctionnement** prévues au budget primitif 2022, nettes du fonds de péréquation des DMTO, s'élèvent à **704,75 M€**.

B) LES DÉPENSES

Dans notre **projet de budget primitif 2022**, les dépenses réelles de la section de fonctionnement s'élèvent à **678,24 M€**, dont 12 M€ au titre de la contribution au fond de péréquation des DMTO.

Par rapport au budget primitif 2021, **les dépenses de fonctionnement du projet de budget primitif 2022** hors fonds national de péréquation des DMTO **sont en hausse de 20,66 M€ (+ 3,2%)**.

Toutefois, par rapport au budget révisé (BP+BS+DM) 2021, l'évolution s'établit à +10,09 M€ (+1,5%).

Le tableau ci-après ventile les prévisions de dépenses de fonctionnement suivant nos compétences départementales :

EVOLUTION DES DEPENSES FONCTIONNEMENT (€)					
Compétence	BP 2021	BP + BS + DM 2021	BP 2022	évolution BP 2021 ->BP 2022	évolution BP+BS+DM 2021->BP 2022
Solidarités	436 968 234	439 280 532	448 876 718	2,7%	2,2%
Éducation et jeunesse	24 166 300	24 842 270	25 814 966	6,8%	3,9%
Développement équitable des territoires	16 719 029	16 608 992	17 118 405	2,4%	3,1%
Environnement	2 795 800	3 046 300	3 399 499	21,6%	11,6%
Ressources	145 636 854	154 396 379	155 205 460	6,6%	0,5%
Service d'incendie et de secours	27 490 000	27 490 000	27 820 000	1,2%	1,2%
BUDGET TOTAL	653 776 217	665 664 473	678 235 048	3,7%	1,9%

Les dépenses de la compétence Solidarités représentent 66 % des dépenses de fonctionnement total, en hausse de **11,90 M€** par rapport au BP 2021. On note en particulier les évolutions suivantes :

- Les prévisions budgétaires pour les **trois allocations individuelles de solidarité (RSA et contrats aidés, APA et PCH)** sont stables par rapport au budget primitif 2021, à hauteur de **200,33 M€**, l'évolution favorable du RSA (-5M€) permettant de neutraliser les prévisions à la hausse sur l'APA (+3 M€) et la PCH (+2 M€).

- En dehors de l'APA et de la PCH, le budget consacré à l'Autonomie augmente de **+2,74 M€** principalement pour le financement des **aides sociales à l'hébergement en établissement**.

- Les dépenses en faveur de **l'enfance et la famille** augmentent de **+ 7,9 M€ (+ 6,43 %) par rapport au budget primitif 2021**. Le financement du plan d'urgence Enfance et de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance expliquent en grande partie cette hausse.

Au titre de la **compétence Ressources**, en hausse de **+8,88M€** par rapport au BP 2021, les principales évolutions concernent :

- **les ressources humaines**, avec une croissance de BP à BP de 4,7 %, sous l'effet notamment du GVT, de la revalorisation du SMIC et de la catégorie C, des évolutions réglementaires diverses et du RIFSEEP ; ce budget porte également les dépenses RH relatives aux recrutements opérés dans le cadre du plan d'urgence Enfance et de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance.

- l'augmentation de la prévision au titre de notre **contribution au fonds de péréquation des DMTO** (+3,8 M€ par rapport au BP 2021).

- les prévisions de **frais financiers**, à 7,7 M€, sont en diminution de 0,8 M€ (- 9,41 %) par rapport au budget primitif 2021.

La section de fonctionnement du projet de budget primitif 2022 comporte un **crédit pour dépenses imprévues de 0,69 M€**.

III - BUDGET PRIMITIF 2022 : L'ÉPARGNE BRUTE

L'épargne brute représente le surplus, en section de fonctionnement, des recettes sur les dépenses, après financement des intérêts des emprunts (7,7 M€) et des dotations aux amortissements (prévues à hauteur de 33,41 M€).

L'épargne brute servira en priorité à financer, par un virement à la section d'investissement, le remboursement du capital de la dette (33,1 M€).

En M€	Budget primitif 2021	Budget primitif 2022
II Recettes de fonctionnement (+)	689,78	716,75
Dépenses de fonctionnement hors frais financiers (-)	645,28	670,54
Épargne de gestion	44,50	46,21
Frais financiers (-)	8,50	7,70
Dotation aux amortissements (-)	30,83	33,41
Épargne brute	5,17	5,10

résulte de nos prévisions de dépenses et recettes pour 2022 **une épargne de gestion de 46,21 M€** et **une épargne brute de 5,10 M€** hors report de l'excédent 2021.

IV - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A) LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement hors emprunts, prévues au BP 2022 à hauteur de **34,52 M€**, recouvrent notamment les dotations suivantes.

Au titre de **la Dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID)** les prévisions de recettes pour 2022 sont les suivantes :

- **3,6 M€** au titre de l'enveloppe « plan de relance », suite aux notifications reçues fin 2021 pour le financement de travaux d'amélioration énergétique dans les collèges et à l'Hôtel du Département.

- **1,8 M€** au titre des versements attendus sur des dossiers notifiés les années précédentes au titre de la DSID

classique.

Au titre du **Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)**, la prévision de recette pour 2022 s'établit à **8 M€**.

Au titre des **aides à la pierre déléguée**, les prévisions de recettes pour 2022 s'établissent à **13,48 M€**.

La Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) attendue, stable dans le temps, s'élève à **2,91 M€**.

Les participations de la Région et des communes en faveur des **travaux routiers**, sont prévues à hauteur respectivement de **2,14 M€** et **0,12 M€**.

Le produit reversé par l'État au titre des **amendes provenant des radars** contrôlant la vitesse sur les routes départementales est prévu, au projet de budget primitif 2022, à hauteur de **0,78 M€**. Ce produit est affecté au financement des travaux routiers.

Les subventions de l'**Agence de l'Eau et de la Région** sont prévues à hauteur de **0,97 M€** en faveur des travaux de restauration des cours d'eau dans les Basses vallées angevines.

B) LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Au projet de budget primitif 2022, hors remboursement de la dette en capital (33,1 M€) et opérations de gestion de la dette (23M€), **les dépenses réelles de la section d'investissement s'élèvent à 90,93 M€**.

La répartition par compétence des dépenses d'investissement inscrites au BP 2022 est la suivante :

EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (€)					
Compétence	BP 2021	BP + BS + DM 2021	BP 2022	évolution BP 2021 ->BP 2022	évolution BP+BS+DM 2021 ->BP 2022
Solidarités	126 000	226 000	481 200	281,9%	112,9%
Éducation et jeunesse	24 541 753	24 846 753	22 355 955	-8,9%	-10,0%
Développement équitable des territoires	54 777 636	58 226 938	53 221 269	-2,8%	-8,6%
Environnement	5 334 000	6 366 376	6 250 050	17,2%	-1,8%
Ressources	11 432 728	12 733 314	8 422 590	-26,3%	-33,9%
Service d'incendie et de secours	200 000	200 000	200 000	0,0%	0,0%
TOTAL dépenses d'investissement hors dette	96 412 117	102 599 381	90 931 064	-5,7%	-11,4%

L'évolution des dépenses d'investissement de BP à BP est caractéristique d'une transition entre l'achèvement des opérations du mandat précédent et l'ouverture d'un nouveau cycle d'études qui se traduira ultérieurement par des travaux, à mesure de la structuration des politiques publiques du mandat. Le budget supplémentaire sera ainsi l'occasion de compléter les inscriptions budgétaires en investissement.

Par ailleurs, les ouvertures d'AP réalisées dans le cadre du vote du budget primitif pour un montant de 89M€, dont la moitié concernent les collèges et les routes, mettent déjà en perspective un certain nombre des priorités que le Département souhaite se donner pour les années à venir.

A l'étape du budget primitif, les principales évolutions en inscriptions de crédits concernent :

- des prévisions de dépenses au titre des **Collèges** en diminution de 2,19 M€, en cohérence avec l'achèvement de plusieurs opérations majeures, dont la reconstruction du collège les Roches, et le lancement

de plusieurs études pour la préparation d'opérations d'envergure telles que la construction du Collège du Beaupreau et la réhabilitation des collèges Lurçat et Vilar à Angers.

- des prévisions de dépenses en hausse de 1,29 M€ pour le financement des **investissements routiers** et la réalisation d'études et de travaux au titre du **schéma départemental des liaisons cyclables**.

- les crédits d'aides aux **investissements pour le logement** diminuent de 1 M€ pour s'établir à 15,24 M€ dont 13,48 M€ qui sont financés par l'État au titre de la gestion déléguée des aides à la pierre.

- la baisse des inscriptions réalisées au titre du **Développement** (-2,2 M€), par cohérence notamment avec le rythme effectif des versements des aides attribuées aux communes dans le cadre de l'enveloppe de 15M€ votée au budget primitif 2021.

- des prévisions de dépenses en hausse au titre de l'**Environnement** (+0,92M€), notamment pour le financement des travaux sur les cours d'eau.

- les crédits consacrés aux travaux sur les **bâtiments départementaux** sont inscrits en baisse de 2,7 M€, notamment suite à l'achèvement des travaux de construction de la nouvelle maison des solidarités du Haut-Anjou à Grez-Neuville prévu en ce début d'année.

La section d'investissement de ce projet de budget comporte, en outre, un crédit pour dépenses imprévues de 0,5 M€.

V - LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

Le tableau ci-après présente, par compétence, la ventilation des autorisations de programme (AP) en gestion en 2021, des **autorisations de programme nouvelles ou complémentaires** proposées pour **88,9 M€**, et des **crédits de paiement inscrits**, pour **63,4 M€**, au projet de budget primitif 2022 :

M€	AP en gestion au 31/12/2021	AP nouvelle BP 2022	CP inscrits BP 2022	CP restant à inscrire
Éducation et jeunesse	64,24	30,76	18,98	76,02
Développement équitable des territoires	96,96	48,58	36,67	108,87
Environnement	38,60	5,88	5,07	39,41
Ressources	13,10	3,72	2,70	14,12
TOTAL	212,90	88,93	63,42	238,41

Cette situation des autorisations de programme se trouve, par ailleurs, détaillée en annexe 4. Les **nouvelles autorisations de programme (AP) proposées** se répartissent ainsi :

- Au titre de la compétence « éducation et jeunesse » :
 - **30,8 M€ de travaux et équipements pour les collèges, dont 6,3 M€ pour les travaux du nouveau plan de maîtrise des énergies dans les collèges et 15 M€ pour la construction du futur collège de Beaupreau.**
- Au titre de la compétence « développement équitable des territoires » :
 - **18,7 M€ de travaux sur le réseau routier et 2,9 M€ pour l'acquisition de véhicules de chantier,**
 - **22 M€ de subventions d'équipement en faveur de l'habitat,**
 - **0,15 M€ pour le schéma des mobilités et 1,1 M€ pour le schéma vélo,**
 - **3,3 M€ pour le financement des équipements touristiques publics, le fonds**

départemental tourisme responsable et les circuits de randonnée,
 ➤ **0,05 M€ pour la restauration du patrimoine protégé.**

- Au titre de la compétence « environnement » :
 - **0,15 M€ en faveur de la filière agricole,**
 - **2,6 M€ pour les travaux de valorisation du domaine fluvial départemental,**
 - **3 M€ de subventions pour l'assainissement des communes rurales,**
 - **0,7 M€ pour le financement du schéma de la ressource en eau,**
 - **1,5 M€ pour des mesures en faveur des espaces naturels sensibles et 2 M€ pour la valorisation du domaine de Boudré.**

Ces ouvertures d'autorisations de programme sont majoritairement financées par la taxe d'aménagement. A ce titre, une diminution de 4 M€ de l'autorisation de programme qui permet la mise en réserve des excédents de taxe d'aménagement des exercices précédents a été opérée en compensation.

- Au titre de la compétence « ressources » :
 - **3,7 M€ pour les travaux du nouveau plan de maîtrise des énergies sur les bâtiments départementaux.**

VI - LE RECOURS À L'EMPRUNT ET L'ÉQUILIBRE DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2022

En 2021, le Département a remboursé une annuité de dette en capital de 33,1 M€ sans souscrire de nouveaux emprunts. Le désendettement opéré en 2021 a, par conséquent, atteint 33,1 M€ ce qui a permis de ramener la dette départementale de 370,5 M€ à fin 2020 à 337,4 M€ à fin 2021.

Les prévisions du projet de budget primitif 2022 nécessitent à ce stade de porter l'**emprunt d'équilibre** à un montant de **51 M€**, supérieur de 17,9 M€ à l'**annuité de dette en capital de 33,1 M€** à rembourser cette année. Dans le cadre du budget supplémentaire qui sera examiné au cours des prochains mois, il conviendra d'utiliser tout ou partie de l'excédent net à fin 2021 pour ajuster sensiblement cette prévision de nouveaux emprunts.

Le tableau ci-après récapitule l'équilibre du projet de budget primitif 2022 :

En M€	Budget primitif 2022
Recettes de fonctionnement (+)	716,75
Dépenses de fonctionnement hors frais financiers (-)	670,54
Épargne de gestion	46,21
Frais financiers (-)	7,70
Dotation aux amortissements (-)*	33,41
Épargne brute	5,10
Dotation aux amortissements (+)*	33,41
Remboursement du capital de la dette (-)	33,10
Épargne nette	5,41
Recettes d'investissement hors emprunt (+)	34,52
Dépenses d'investissement hors dette (-)	90,93
Solde à financer = emprunt nouveau	51,00

* Les dotations aux amortissements, opérations d'ordre entre sections qui constatent la dépréciation dans le temps des investissements en constituant une épargne forcée pour leur renouvellement, se traduisent par une

dépense en section de fonctionnement (impact négatif sur l'épargne brute) mais une recette en investissement. L'impact des amortissements sur l'épargne nette est donc neutre.

La souscription de nouveaux emprunts pour 51 M€ porterait la dette à 355,3 M€ en fin d'exercice, montant qui sera adapté au fil des besoins et du taux de réalisation effectif.

En conclusion, je vous demande de bien vouloir :

- **voter les crédits pour dépenses imprévues du budget primitif 2022 à hauteur de 691 139,52 € au chapitre 022 en section de fonctionnement et à hauteur de 500 000 € au chapitre 020 en section d'investissement ;**
- **voter l'inscription des dépenses et recettes mentionnées en annexe 1 ;**
- **voter le budget primitif principal 2022 du Département, par nature, pour un montant global, équilibré en dépenses et en recettes, à 825 266 111,78 €, en opérations réelles, étant précisé que le vote budgétaire est effectué par chapitre en sections de fonctionnement et d'investissement.**

Il vous appartient d'en délibérer.

Florence DABIN

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RÉUNION DES 9 ET 10 MARS 2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMISSION DES FINANCES : OPTIMISER L'USAGE DE
L'ARGENT PUBLIC ET RENFORCER LE SUIVI ET
L'ACCOMPAGNEMENT DES SATELLITES
DÉPARTEMENTAUX

NOTE AU RAPPORTEUR

**OBJET : 5 – ETRE UN DÉPARTEMENT EXEMPLAIRE, RESPONSABLE ET TRANSPARENT DANS LA
GESTION DES RESSOURCES**

5.7 – Finances, information et conseil

Budget primitif 2022 – rapport de synthèse

L'approbation du rapport qui vous a été remis sur table concernant le versement d'une aide exceptionnelle en soutien au peuple ukrainien pour un montant de 50 000 € induit la modification des inscriptions budgétaires qui ont été prévues concernant les dépenses imprévues de fonctionnement.

Le montant corrigé des dépenses imprévues de fonctionnement s'établit donc à 641 139,52 €, au lieu de 691 139,52 €.

Cette décision est sans conséquence les autres modalités de l'équilibre du budget primitif qui vous est soumis ce jour.

En conséquence, le délibéré du rapport de synthèse est modifié de la façon suivante :

- voter les crédits pour dépenses imprévues du budget primitif 2022 à hauteur de 641 139,52 € au chapitre 022 en section de fonctionnement et à hauteur de 500 000 € au chapitre 020 en section d'investissement

Il vous appartient d'en délibérer.

Florence DABIN